

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 02 avril 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 08
avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 22
mars 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves
GAVault, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX,
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno
DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE,
Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Caroline
VARGIOLU, Pascale ROTIVEL, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, Aïcha BEZZAYER à
Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Laure
LAURENT, Pascale ROTIVEL à Fabienne TIRTIAUX, Eric
PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

SUBVENTION D'UNE ACTION
DANS LE CADRE DE L'ANNÉE DE
LA MÉMOIRE

Délibération : 04.2024.044

Transmis en préfecture le : 08/04/2024

RAPPORTEUR : Monsieur Yves GAVault

Le 20 août 1944, la ville de Saint-Genis-Laval a été le théâtre d'un acte de barbarie des plus odieux : 120 prisonniers du Fort de Montluc furent massacrés par la Gestapo et la milice au Fort de Côte Lorette. Afin que personne n'oublie ce tragique épisode de l'Histoire, deux journées de commémoration sont consacrées chaque année à ces résistants morts pour la France.

En août 2024, la ville commémorera les 80 ans du massacre avec les habitants et les institutions. Par une délibération du 6 juillet 2023, la ville de Saint-Genis-Laval a décidé le lancement d'une Année de la Mémoire, laquelle a été ouverte lors de la commémoration d'août 2023. Il s'agit d'une année pour comprendre, apprendre, se souvenir et se recueillir. Cette Année de la Mémoire est mise en place avec les institutions, les familles des victimes, les associations d'anciens combattants, les historiens, les établissements scolaires, le conseil municipal des enfants, les habitants...

Par ailleurs, l'Année de la Mémoire a été honorée du label « 80 ans de la Libération » par le comité départemental du label. Ce label a été créé par l'État afin de distinguer les projets les plus innovants et les plus structurants. Le label permet aux projets retenus de figurer sur le programme national des commémorations et donc de bénéficier d'une visibilité nationale et internationale.

Dans cette Année de la Mémoire, et de la Libération, de nombreuses actions ont déjà été initiées, selon une programmation avalisée par la commission municipale créée spécialement pour l'Année de la Mémoire. Parmi elles, une conférence d'ampleur a réuni plus de 160 personnes à La Mouche en janvier 2024 pour entendre des intervenants du Mémorial de la prison de Montluc, des Archives départementales et de l'Association saint-genoise du patrimoine des arts et des lettres (ASPAL). Ces actions, regroupées sous le label « Année de la mémoire » touchent de nombreux Saint-Genois, de toutes les générations. La programmation est à retrouver sur les différents supports de communication de la ville, dont le site internet de la commune.

La plupart des projets programmés dans le cadre de l'Année de la Mémoire sont directement pris en charge par la ville. Le budget global alloué à l'Année de la Mémoire et à la commémoration 2024 s'élève à 22 000 € (6 000 € en 2023 et 16 000 € inscrits au budget 2024). Parmi les actions, un projet est soutenu par le biais d'une subvention, objet de la présente délibération :

Bénéficiaire	Projet	Montant
Lycée André Paillot de Saint-Genis-Laval	Fresque murale commémorative avec portraits de victimes, de prisonniers et Saint-Genois engagés	500,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Mémoire du 19 mars 2024 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de la subvention détaillée ci-dessus ;
- **AUTORISER** le versement des subventions inférieures à 23 000 € et en l'absence de toute convention, d'avenant ou de justificatifs précisés dans le tableau joint en annexe prévoyant d'autres modalités, à hauteur de 100 % dès notification d'attribution ;
- **PRÉCISER** que la dépense sera imputée sur le budget 2024 au chapitre 65 « charges de gestion courante » ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Yves GAVault**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.